

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2020**

L'an deux mille vingt, le trente janvier, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUNEUF DE GALAURE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MABILON, Maire,

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19  
présents : 17  
votants : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 janvier 2020

**Présents** : MM. ACHARD, BONNAURE, BURLON, CHALAYE, CLEMENCON, CROZEL, DECAST, FROGET, GEX, LYONNET, MABILON, MONTAGNON, NEHME-RAHME, REYNIER, RENOARD, SAADI, VIGIER.

**Excusés** : MM. SUCHEL, CAMUS (Pouvoir à M.MABILON)

**Secrétaire de séance** : Mme CLEMENCON.

**Objet** : SDED – RENFORCEMENT RESEAU BT- MERLIN – DOSSIER N°260830051AER (DCM 01)

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Renforcement du réseau BT à partir du poste MERLIN Mutation 50 à 100 Kva	
Dépense prévisionnelle HT	<b>9 467.47 €</b> (dont frais de gestion : 450.83€)
Plan de financement prévisionnel	
Financements mobilisés par le SDED	<b>9 467.47 €</b>
Participation communale	<b>Néant</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- APPROUVE le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et ENEDIS.

- APPROUVE le plan de financement ci-dessus détaillé.

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

---

**Objet** : SDED – RENFORCEMENT RESEAU POSTE MENETRIER – DOSSIER N°260830031AER (DCM 02)

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Renforcement du réseau au poste MENETRIER

Dépense prévisionnelle HT **47 653.20 €** (dont frais de gestion : 2 269.20€)

Plan de financement prévisionnel

Financements mobilisés par me SDED **47 653.20 €**

Participation communale **Néant**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- APPROUVE le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et ENEDIS.

- APPROUVE le plan de financement ci-dessus détaillé.

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

---

**Objet** : SINISTRE « BASCULE » INDEMNISATION ASSURANCE (DCM 03)

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents :

- ACCEPTE d'encaisser sous compte N° 7788 la somme de **1252 €** proposée par GROUPAMA, assureur de la collectivité à titre d'indemnisation du sinistre survenu sur la bascule communale consécutivement à l'épisode neigeux du 14 novembre 2019.

---

**Objet** : REMBOURSEMENT MR PELLOUX LOUIS (DCM 04)

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents :

- ACCEPTE de procéder au remboursement de la somme de **145.86 €** à Monsieur PELLOUX Louis locataire d'un T2 Communal au 11, Rue du Crozat, ayant pris en charge les frais de changement de la crémonne de la porte d'entrée, frais qui incombent à la commune propriétaire.

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

**Objet** : CONTENTIEUX LEYGNIER/COMMUNE – INDEMNISATION ASSURANCE (DCM 05)

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré le conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- ACCEPTE d'encaisser sous compte N°7788 la somme de **3004,32 €** proposée par GROUPAMA, assureur de la collectivité à titre d'indemnisation de la condamnation de la commune par la Cour Administrative d'Appel de Lyon dans le cadre de la procédure contentieuse l'opposant aux consorts LEYNIER (Arrêt du 10/10/2019),

DELIBERATIONS 01 A 05

<b>PRESENTS</b>	<b>SIGNATURE ou cause empêchement signature</b>
ACHARD	
BONNAURE	
BURLON	
CHALAYE	
CLEMENCON	
CROZEL	
DECOST	
FROGET	
GEX	
LYONNET	
MABILON	
MONTAGNON	
NEHME-RAHME	
REYNIER	
RENOARD	
SAADI	
VIGIER	